

Des compagnies de croisières poursuivies aux États-Unis au titre d'une loi contre Cuba



La Havane, 29 août (RHC).- Cinq nouvelles plaintes viennent d'être déposées aux États-Unis contre trois compagnies de croisières (Royal Caribbean, Norwegian Cruise et MSC cruises) en vertu du chapitre III de la loi Helms-Burton contre Cuba.

Activé début juin par l'administration Trump, le dit chapitre permet la poursuite devant des tribunaux fédéraux des entreprises ayant fait usage de biens nationalisés par le gouvernement révolutionnaire dans les années 60 du siècle dernier.

Le site Internet Seatrade Cruise News rapporte que deux plaignants ont fait ce pas légal dans l'État de Floride, après qu'un juge fédéral ait rejeté mardi une requête d'une autre société de croisière, Carnival Cruise pour rejeter une plainte à son encontre, également en vertu du chapitre III de cette loi.

L'un des plaignants de ce mardi est Javier Garcia, qui a également déposé en mai une plainte contre Carnival et qui fait maintenant un pas de même envergure à l'encontre de Norwegian Cruise et de Royal Caribbean, en avançant qu'il est « propriétaire » du port de la province orientale de Santiago de Cuba.

Des poursuites ont également été engagées contre Norwegian Cruise, Royal Caribbean et MSC Croisiers au nom de Havana Docks Corporation, une société appartenant à Mickael Behn qui se veut «propriétaire légitime de certains biens immobiliers commerciaux » dans le port de La Havane.

Comme Garcia, Havana Docks Corporation a également déposé une plainte contre Carnival, le 2 mai dernier, le jour même où l'administration Trump a autorisé l'activation du chapitre titre III de la loi Helms-Burton.

Cette dernière compagnie de croisière a demandé au juge James Lawrence King de rejeter la demande de Garcia Bengochea, en faisant valoir le fait qu'elle avait une autorisation suffisante du Département du Trésor pour faire des affaires dans la nation antillaise, mais mardi le magistrat a manifesté qu'il n'en était pas persuadé.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/200400-des-compagnies-de-croisieres-poursuivies-aux-etats-unis-au-titre-dune-loi-contre-cuba>



Radio Habana Cuba